

Les déboires « immobiliers » d'ex-AGI

Vous le savez ! Depuis de nombreuses années, le parc immobilier de l'ex-CE AGI pose régulièrement des « problèmes ».

Bien que, pour certains appartements, le taux d'occupation ait été très insuffisant, la proposition CGT d'ouvrir les locations aux salariés des autres sociétés du groupe a été systématiquement et régulièrement rejetée par les syndicats qui se sont succédés aux responsabilités de ce CE .

Aujourd'hui, la nouvelle et éphémère majorité actuelle (FO-SNJ) a décidé de vendre **tout** le parc immobilier afin d'honorer sa promesse de campagne de distribuer 5.000 euros à chaque Agiste.

En ce qui nous concerne, après renseignements pris auprès de notre conseil juridique et de l'URSSAF, nous avons annoncé en CE qu'à notre connaissance, vendre le parc immobilier pour partager l'argent entre les salariés était interdit... !!

Au CE du 28 novembre 2006, nous avons appris que les ventes étaient finalisées. Mais, si nous en croyons un certain tract, dans des conditions semble-t-il obscures... !

Concernant la légalité de ces ventes, nous veillerons au contrôle le plus strict des procédés et obligations légales. Nous exigerons que tous les comptes, prix de vente, procédures, etc... soient examinés par un expert pour s'assurer que l'intérêt des ex-Agistes a été respecté.

Mardi 5 décembre 2006